



République Française

Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 26 mars 2019 - N°1

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, MICALLEF Florian, CROUZET Patrick, BRES Jean-Marc, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, Mme MARTIN Julie, DUPEYRE Jean-Christophe, LANGLADE Max, THEOBALD Catherine.

Absente excusée : TAFANI Gisèle procuration à MOUTURAT Nicolas, BRESSY Armelle procuration à CROUZET Patrick, MOUTAFIS Eric procuration à LANGLADE Max.

Le secrétaire de séance était BRES Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à la majorité. Pour 12 Abstention : 3 Contre : 0

2- Budget communal : Approbation compte de gestion 2018 des receveurs municipaux :

Considérant l'exactitude du compte de gestion 2018 des receveurs municipaux, Monsieur FAURE Patrick, et Monsieur TOESCA Thierry, il est proposé de déclarer que le compte de gestion 2018 n'appelle ni observation, ni réserve.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3
Voté à la majorité.

3- Vote compte administratif 2018 : budget communal

Mme SOURET BORDARY prend la présidence de la séance.

Total recettes fonctionnement :	1 012 227.95 €
Total dépenses fonctionnement :	966 963.33 €
Déficit 2017 reporté :	31 982.96 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : 13 281.66 €

Dépenses d'investissement : 161 184.00 €

Vote : Pour : 12
Voté à la majorité.

Contre : 0

Abstention : 3

10- Modification simplifiée du PLU :

Objectif de cette modification : suppression des emplacements réservés sauf celui pour l'extension du cimetière communal.

Vote : Pour : 12
Voté à la majorité.

Contre : 0

Abstention : 3

11- Assurance des risques statutaires avec le CDG du Gard :

Cette assurance rembourse la collectivité d'une partie des salaires des agents en maladie ou accident de travail.

Le centre de Gestion du Gard propose de lancer une procédure d'appel d'offre afin de proposer aux collectivités de bénéficier de tarifs compétitifs.

Vote : Pour : 15
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

12- Adhésion au service de protection des données du CDG du Gard et nomination du délégué à la protection des données :

Le centre de gestion aide les collectivités à se mettre en conformité avec la nouvelle norme européenne (RGPD) sur les données personnelles détenues par les collectivités de par leurs missions (état civil, élections, etc....)

Délégué nommé : MICALLEF Florian

Vote : Pour : 15
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

13- Mise en place des astreintes du service technique ;

Cas de la mise en place des astreintes : maintenance des réseaux d'eau et d'assainissement, interventions d'urgence, surveillances, balisage, mise en sécurité.

Montant : 159.20 € par semaine complète

Vote : Pour : 15
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

14- Acquisition local PIALAT Roland ;

L'acquisition du local de Monsieur PIALAT Roland, sis rue de la République permettra l'aménagement d'un parking. L'acquisition est proposée à 110 000.00 €.

Vote : Pour : 11
Voté à la majorité.

Contre : 4

Abstention : 0

15- Demande de subvention projet « Aménagement du cœur de ville » : DETR, Département, Région : plan de financement ;

Financement prévisionnel : DETR (20%), Région (30%), Département (30%), Fonds propres (20%)

Vote : Pour : 12
Voté à la majorité.

Contre : 0

Abstention : 3

➤ Amendes de police 2019 ;

Demande de subventions au département au titre des amendes de police pour des travaux d'un montant estimatif de 54 742.00 € HT (65 690.40 € TTC).

Vote : Pour : 15
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

- Madame THEOBALD fait part de l'interrogation d'administrés sur l'interdiction de stationner pour les poids lourds et remorques, rue de la République devant l'ancien stade. Monsieur ROBELET lui indique la procédure de communication faite auprès des administrés susceptibles d'être concernés, au mois de décembre 2018. Aucune remarque n'a été apportée suite à cette information. Depuis que l'interdiction de stationnement est active, il n'y a pas eu de requête.
Les travaux d'aménagement du site vont être entrepris au cours de l'année 2019.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,
BRES Jean-Marc



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

